



Assemblée Générale du 28 novembre 2020

RAPPORT MORAL

Le contexte particulier avec les mesures prises en urgence pour repousser l'instant critique de saturation des services hospitaliers, car il s'agissait bien de cela, nous a contraint à une profonde modification dans nos pratiques individuelles et a interrompu brutalement notre activité professionnelle au printemps avec une incidence conséquente sur nos revenus.

Il ne nous appartient pas de commenter ces décisions gouvernementales mais nous devons en tant qu'organisation professionnelle alertée la DGFIP du manque de prise en considération de notre profession au sujet du mode de calcul du fond de solidarité. Nous avons avec l'appui d'élus, pu contribuer au mode de calcul lissé sur les revenus de l'année précédente.

Officiellement nous siégeons dans la plupart des instances décisionnelles sous la tutelle du Ministère des Sports pour notre profession. Pourtant l'an passé avec la parution de l'arrête du 7 novembre 2019 puis le préambule de la réunion quelques semaines plus tard à Grenoble nous présentions que des décisions prises à l'encontre de la profession (et sans la présence de l'UNAM) se préparaient dans les instances ministérielles.

Nous avons alerté tous nos collègues, cependant Le 16 décembre 2019 le président du SNAM dans un communiqué adressé à ses adhérents sur le sujet, critiquait l'initiative de l'UNAM d'informer les accompagnateurs en montagne.

Il appelait « *à ne pas succomber aux polémiques et fake news* »..... « *il n'y a rien de nouveau, tous les élus le savent très bien ! L'Etat le sait aussi, la filière le sait ...tout le monde le sait ! ou presque à en voir la pétition en ligne lancée par l'UNAM sur le sujet* »..



Nous étions dans le vrai malgré l'attitude délétère du président du SNAM. Ses actes et ses propos ont engagés toute la profession sur une pente dangereuse car il a cautionné la suite logique : l'arrêté du 9 mars 2020. **Tout ceci ne fût possible qu'avec l'adhésion de ses très nombreux membres. En ont-ils conscience ?**

Cependant face aux enjeux nous avons tendu la main aux autres syndicats pour agir à l'unissons mais seul le SIM a compris l'urgence d'agir ensemble. Nous avons toujours tenté la voix de la modération et entrepris toutes les « explications de texte » possibles et médiations envisageables avant d'engager la voix judiciaire face au ministère en vain ; nous avons le devoir d'agir.

Nous avons pu lire ici et là que le SNAM a affirmé à ses adhérents avoir esté en justice, rigolade et là il s'agit bien d'un « fake news » car apparemment il n'ont pas frappé à la bonne porte, il n'y a pas la moindre trace de **plainte auprès du conseil d'état**, hormis celle déposée par le SIM et l'UNAM (voir lien ci joint).

Nous ne sommes pas dans les affirmations trompeuses, toutes nos actions sont visibles par tous sur le site de l'UNAM, à chacunes et chacuns la liberté de vouloir comprendre ou pas sur la base de documents factuels.

Dans ce contexte particulier que nous traversons aujourd'hui pour la profession, nous déplorons que certains représentants syndicaux font preuve d'affabulations (sans pour autant agir) pour justifier leur attitude. Il est grand temps de rassembler nos collègues pour qu'ils sachent qui entreprends des actions pour défendre la profession aujourd'hui.

Les élus de l'UNAM s'engagent chaque jours pour l'intérêt de tous. Faites le savoir, vous avez la capacité d'agir aussi pour notre bien commun.

Merci pour votre soutien.

Le président de l'UNAM

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Schlatter', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Patrick SCHLATTER.